TITRE :	Appel à un changement structurel fondamental pour soutenir toutes les communautés des Premières Nations en crise
OBJET :	Soutien d'urgence à long terme pour les communautés des Premières Nations
PROPOSEUR(E) :	Bob Chamberlain, Chef, Kwikwasut'inuxw Haxw'mis, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Dean Sayers, Chef, Première Nation ojibway de Batchewana, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La communauté d'Attawapiskat a une relation issue d'un traité avec la Couronne. Le Canada n'a aucun mécanisme pour appliquer ce traité et limite cette relation au seul plan financier.

B. La communauté d'Attawapiskat est confrontée de longue date à nombre de défis ayant trait aux infrastructures, au logement et à l'éducation et n'a reçu ni attention ni soutien de la part du gouvernement du Canada;

C. Le 28 octobre 2011, le conseil Mushkegowuk a déclaré l'état d'urgence alors que la température baissait dangereusement et que plusieurs citoyens d'Attawapiskat demeuraient sans logement et vivaient dans des abris temporaires surpeuplés ou non conformes;

D. La situation à Attawapiskat a depuis attiré l'attention de nombreux médias et est devenue un sujet d'actualité à la Chambre des communes;

E. Le ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a réagi à cette situation en plaçant Attawapiskat sous tutelle d'une tierce partie, ce qui dans les faits prive les dirigeants élus de leur contrôle sur les finances et la prise de décisions;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

F. La situation à Attawapiskat est une tragédie nationale, mais elle n'est pas isolée. De trop nombreuses Premières Nations sont confrontées à des conditions de vie semblables et à des défis quotidiens en matière de qualité de vie;

G. Le 1er décembre 2011, le premier ministre a donné son aval à la tenue d'un rassemblement entre la Couronne et les Premières Nations le 24 janvier 2012. Un tel rassemblement constitue une occasion de « redéfinir la relation » sur la base de nos droits inhérents et issus de traités, ainsi que de commencer les travaux en vue du changement structurel fondamental nécessaire pour promouvoir nos économies ainsi que le respect et la dignité de tous nos citoyens.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutiennent pleinement les dirigeants et les citoyens de la Première Nation d'Attawapiskat dans leurs efforts pour répondre aux besoins urgents de leurs citoyens et leur assurer notamment un logement adéquat et protéger leur santé.
2. Expriment leur soutien sans réserve à toutes les Premières Nations confrontées à des problèmes en matière de conditions de vie dans leurs communautés et s'engagent à faire appel à tous les secteurs de la société canadienne pour répondre à leurs besoins, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires sur le plan politique pour que des changements soient apportés pour soulager les citoyens dans les communautés des Premières Nations.
3. Enjoignent le ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et le Cabinet fédéral de collaborer avec la Chef et le conseil d'Attawapiskat pour répondre aux besoins immédiats et de commencer les travaux en vue d'apporter des solutions conjointes durables pour l'avenir plutôt que d'imposer des mesures unilatérales, comme le placement sous tutelle d'une tierce partie sans consulter la communauté, qui compromettent l'autorité de la Chef et du conseil.
4. Demandent au gouvernement du Canada de prendre des mesures urgentes et durables en vue de travailler avec toutes les Premières Nations, en particulier celles qui font face à des situations d'urgence sans bénéficier d'un soutien essentiel, afin de faire en sorte qu'elles disposent des outils et des investissements nécessaires pour s'attaquer aux défis en matière d'infrastructures, notamment sur le plan de logements adéquats et sains, de la salubrité de l'eau potable, des soins de santé et de l'éducation, tout en respectant leur souveraineté économique.
5. Affirment clairement que toute nouvelle mesure visant à remédier à de telles situations d'urgence ne réduira pas les ressources inadéquates actuelles.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

---

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

6. Enjoignent l'APN de demander au Conseil économique et social et à l'Instance permanentes sur les questions autochtones des Nations Unies de nommer un rapporteur spécial pour surveiller les agissements du Canada dans ce domaine et lui rappeler ses responsabilités en vertu des traités avec les Premières Nations et de tous les autres traités et pactes internationaux.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL